

## Il faut les enterrer vivants

Avec la nature qui se prépare au sommeil hivernal, le mois de novembre nous invite à nous tourner naturellement vers cet autre sommeil, celui que notre condition humaine exprime dans l'expérience de la mort. Qui dit sommeil, dit moment de repos entre deux veilles, celle de ce jour et celle du lendemain ; entre deux vies. Les rites entourant le sommeil de la mort – et ils existent dans toutes les cultures - sont très en lien avec la conception de la vie ; celle d'avant la mort et celle d'après. « La foi des chrétiens, c'est la résurrection des morts : y croire, c'est ressusciter », ainsi parlait Tertullien au II<sup>ème</sup> S. La tradition immémoriale de l'Eglise a toujours recommandé avec insistance que les corps des défunts soient ensevelis dans un cimetière ou en un lieu sacré. Nous ne sommes pas d'une religion druidique qui dépose les restes du défunt aux pieds d'un arbre dans une forêt mythique. Nous ne sommes pas d'une croyance panthéiste qui répand les mêmes cendres pour que le mort communique avec la mère-nature, première étape d'un processus de réincarnation ! En couchant les corps en terre, l'Eglise met l'accent sur la dignité du corps qui repose là. Le berceau est repérable. A son chevet, la famille, la communauté chrétienne se retrouvent pour prier, pour vénérer saints et martyrs. L'Eglise invite à veiller sur le sommeil du défunt comme sur celui du tout petit. Elle confirme ainsi la foi en la résurrection de la chair. Elle enterre un vivant.

+Jean-Marie Lovey, évêque

## Des veillées pour enterrer les disparus

**HOMMAGE** *Le diocèse de Sion innove à l'occasion de la Toussaint: il propose une démarche diocésaine sous la forme de veillées à l'intention des familles qui ont dû célébrer des funérailles en l'absence du corps du défunt.*



Lors d'avalanches en montagne, il n'est pas toujours possible de retrouver les corps de tous les disparus, ce qui contribue à accroître la douleur des proches. (Photo Nouvelliste)

Lorsqu'une personne meurt en montagne, ou noyée lors d'un accident de plongée ou dans la chute d'un avion, ou dans d'autres circonstances imprévisibles et parfois dans des régions éloignées du Vieux Pays, il n'est pas toujours possible de retrouver le corps de la victime et de le rendre à sa famille. Les proches sont dès lors empêchés de célébrer des funérailles habituelles. Il en va de même lors de décès d'enfants qui meurent avant la naissance, dans le ventre de leur mère. Et des embryons qui sont sacrifiés lors d'interruptions de grossesse.

Cette disparition ou cette absence du corps, donc son absence pour un dernier hommage, «ajoute encore à la difficulté du deuil et la prière de l'Eglise peut être un précieux réconfort pour ces familles empêchées d'accomplir cette œuvre de miséricorde qui consiste à enterrer les morts» relève Mgr Jean-Marie Lovey, évêque du diocèse de Sion.



Lors d'accidents d'avions, il n'est souvent pas possible de retrouver les corps des victimes. (Photo DR)

Interpellé par des familles endeuillées, il a proposé une démarche diocésaine appelée «Enterrer les morts». Une initiative que Mgr Lovey tenait à concrétiser à l'occasion de l'Année de la Miséricorde. Il confie: «donner une sépulture à un défunt, c'est déjà lui reconnaître ce droit que seul un vivant peut lui donner. C'est lui dire qu'il n'a pas totalement disparu de l'horizon de notre mémoire, de notre vie. Et que cette sépulture soit repérable donne une visibilité consolante et miséricordieuse à l'insupportable de la disparition.»

## Dans sept lieux

Concrètement, cette démarche diocésaine prendra la forme d'une veillée de prière à l'intention des familles concernées par de tels deuils. Et pour que toute la partie francophone du diocèse ainsi que le territoire abbatial de St-Maurice puissent profiter de cette initiative, ce sont sept veillées qui auront lieu entre le 7 et le 13 novembre, dans les sept lieux qui ont ouvert une «Porte sainte» à l'occasion de l'Année de la miséricorde.

Ainsi, les familles endeuillées pourront se retrouver le 7 novembre à 18h à la cathédrale de Sion, le 8 à 18h à la basilique de Valère, le 9 à 19h30 à l'ermitage de Longeborgne, le 10 à 17h30 à l'hospice du Grand-Saint-Bernard, le 11 novembre à 20h à l'église de Martigny-Ville, le 12 novembre à 20h à la basilique de Saint-Maurice et le 13 novembre à 17h à l'église de Monthey.

Comment se dérouleront ces veillées? Les explications de Mgr Lovey: «Le fil rouge de ces liturgies est tissé dans la Parole de Dieu. Tantôt écoutée, tantôt chantée, cette Parole lève un coin du voile sur l'au-delà de nos morts humaines». L'évêque présidera lui-même la veillée du 8, à Valère.

*Claude Jenny*

## Journée « portes ouvertes » des lieux de culte à Sion

Le dimanche 6 novembre, différents lieux de culte et de prière seront ouverts à Sion : le Temple protestant (Rampe St-Georges), l'Eglise évangélique apostolique (Rue des Casernes 61), l'Eglise adventiste (Rue de la Drague 41/10), le Centre culturel islamique des Balkanais (Rte des Ronquoz 10), le Couvent des Ursulines (Rue du Pré-d'Amédée 8) et l'Eglise catholique St-Guérin (Rue de St-Guérin 3).

De 13h30 à 16h30, tout le monde est invité à visiter ces lieux. Dans chacun d'eux, des personnes seront présentes pour assurer l'accueil, dialoguer et répondre aux questions.

Cette journée « portes ouvertes » est coordonnée par la Plateforme Interreligieuse du Valais (PIV) et se déroule dans le cadre de la « semaine des religions » organisée en Suisse du 5 au 13 novembre. Le programme peut être consulté sur le site [www.iras-cotis.ch](http://www.iras-cotis.ch), tandis que la Plateforme est accessible sur le site [www.interreligieux-valais.ch](http://www.interreligieux-valais.ch).

*Françoise Besson*



## Le tweet du pape

« Les personnes malades et pauvres, ainsi que l'enfant à naître, sont image de Dieu, dignes du plus grand respect. »

21 octobre, @Pontifex\_fr Photo : DR

## Le livre de la semaine

Jean Mercier signe là un petit bijou à l'usage des curés, de ceux qui les aiment et de ceux qui les critiquent. Avec humour et grande justesse, il brosse le portrait d'un jeune curé d'aujourd'hui qui « fait sa crise ». Remarquable !



Disponible notamment à la librairie St Augustin

Photo : DR

## 4 FOIS PLUS

« Si j'ai fait du tort à quelqu'un, je vais lui rendre quatre fois plus. » (Luc 19,1-10, évangile de ce dimanche, trad. © AELF)

D'habitude, c'est la vengeance qui verse dans l'excès. Pour une offense, la « vendetta » est prête à commettre 100 méfaits. Et c'est l'escalade de l'horreur, l'histoire nous en fournit tant d'exemples...

Avec saint Luc, le champion de la miséricorde, c'est la réparation des torts infligés qui déborde. Zachée, le publicain véreux, se laisse regarder par Jésus, juché sur son sycomore. Car il voulait voir passer le maître, mais il était trop petit. En taille et en vertu.

Aussitôt, il reçoit le Fils de Dieu chez lui, avec joie. De cette rencontre jaillit le salut à flots. Et la demande de pardon en abondance. Ce voleur notoire se dit prêt à offrir aux pauvres la moitié de ses biens et à reverser quatre fois plus que ce qu'il a dérobé.

Heureuses fautes qui provoquent de telles conversions ! Heureuses prises de conscience qui suscitent pareilles initiatives !

Rendons toujours plus que ce que nous avons pris. Surtout que l'année sainte de la miséricorde touche bientôt à sa fin...

*Abbé François-Xavier Amherdt*